



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-125549>

Département(s) de publication : 30

Annonce n° 25-125549

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Alès Agglomération

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 20006691800018

Ville : Ales

Code postal : 30100

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 30

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2025_61F3bVyBZ6

Identifiant interne de la consultation : 2025-ACBC fuite-TX

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Direction Commande Publique - Ingénierie du Bâtiment / Service Marchés Publics

Adresse mail du contact : Fz.elmekhfi@alesagglo.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 434133272

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Voir descriptif dans le règlement de la consultation
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Voir descriptif dans le règlement de la consultation
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Voir descriptif dans le règlement de la consultation

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 05/12/2025 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
L'acheteur exige la présentations de variantes : Non
Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Entité Adjudicatrice : Alès Agglomération - Régie Eau (REAAL).

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande travaux d'entretien du réseau d'eau potable pour la communauté d'Alès Agglomération
Code CPV principal - Descripteur principal : 45112000
Type de marché : Travaux
Description succincte du marché : Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande travaux d'entretien du réseau d'eau potable pour la communauté d'Alès Agglomération en application des articles L2125-1, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique, les prestations sont réparties en 2 lots avec des montants minimums et maximums pour chaque lots. L'accord-cadre propre à chaque lot est conclu pour une durée d'un an à compter du premier bon de commande, renouvelable 3 fois par période d'un an, sans que sa durée maximale n'excède 4 ans. La reconduction de l'accord-cadre est expresse.
Lieu principal d'exécution du marché : Territoire communautaire
La consultation comporte des tranches : Non
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non
Marché alloti : Oui

Section 5 - Lots

- **Description du lot :** Secteur Nord
Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 45112000
Estimation de la valeur hors taxes du lot : 0.00 euros
Lieu d'exécution du lot : Territoire communautaire
- **Description du lot :** Secteur Sud
Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 45112000
Estimation de la valeur hors taxes du lot : 0.00 euros
Lieu d'exécution du lot : Territoire communautaire

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non
Autres informations complémentaires : Financement du marché : fonds propres de la Communauté Alès Agglomération. Avance: l'option B du CCAG-Travaux est retenue, aucune retenue de garantie n'est prévue. Paiement par virement bancaire dans un délai de 30 jours. Application d'intérêts moratoires (BCE majoré de 8 points) et indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euro(s).
Variation des prix : prix sont révisables dans les conditions du CCAP. Les groupements d'entreprises conjoints ou solidaires sont admis. Le mandataire devra être dûment désigné dans la lettre de candidature ou dans le DUME et ne peut représenter en cette qualité plus d'un groupement pour un même marché. En cas de groupement conjoint, le mandataire commun du groupement conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique pour l'exécution du présent marché. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements. Les voies de recours

ouvertes aux candidats sont les suivantes : - introduire, avant la signature du marché, un recours gracieux auprès de l'entité adjudicatrice contre la décision de rejet de leur candidature ou de leur offre ; - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat par la personne publique. A partir de la signature du contrat ce recours n'est plus ouvert. (Application des articles L.551-1 et suivants et R.551-1 et suivants du Code de justice administrative). - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L 551.13 du Code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. - Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables.(Conseil d'Etat, ass., 4 avril 2014, " Département de Tarn-et-Garonne ", n° 358994).

Date d'envoi du présent avis à la publication : 12/11/2025